

Rapport d'activité 2022-2023 de la Commission de droit des obligations de l'OAV
--

Au début de l'année de la première année d'exercice du Bâtonnier Eric RAMMEL, la Commission de droit des obligations de l'Ordre des avocats vaudois était formée de Mes Sarah PERRIER, Olivier BLOCH, Florian DUCOMMUN, Olivier NICOD et Guillaume VIONNET.

C'est dans cette composition qu'elle a proposé un 5 à 7 le 24 mars 2022 consacré à des réflexions en matière de résiliation de contrat. Me Guillaume VIONNET a exposé quelques éléments particulièrement complexes de la réalisation à l'aune de la partie générale du CO, Me Olivier NICOD a enchaîné sur la résiliation des contrats de distribution et Me Olivier BLOCH a entretenu l'auditoire de la résiliation des conventions d'actionnaires.

Ultérieurement, la Commission a été sollicitée par le Conseil de l'Ordre pour examiner un certain nombre de projets, en commençant par la modification de l'ordonnance sur les banques, une consultation d'emblée limitée par une modification légale de la loi sur les banques.

La Commission a dû se pencher ultérieurement sur la loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers, une réglementation qui vise la protection des intérêts suisses en général face à une emprise étrangère qui s'exercerait sur les activités essentielles pour la population ou par des ingérences étatiques étrangères. La Commission a relevé que le projet présenté devait être retravaillé compte tenu d'un champ d'application qui lui paraissait beaucoup trop large.

Dans la droite ligne des réflexions auxquelles elle s'est livrée en 2021 sur la modernisation du taux de l'intérêt moratoire, la Commission a été invitée à se prononcer sur l'initiative parlementaire « Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux de marché ». Après avoir pesé les pour et les contres des deux systèmes proposés dans le cadre de cette modernisation, la Commission de droit des obligations a considéré que le système actuel restait une solution à conserver, a fortiori dans une conjoncture de crise annoncée.

Enfin, la Commission a été consultée sur la modification de l'ordonnance sur les fonds propres (Bâle III). A cette occasion, la Commission a constaté les limites de ses compétences, considérant que le sujet lui échappait. Elle en a, par la voix de sa présidente, conféré avec la Secrétaire générale de l'OAV en relevant qu'une Commission qui s'occuperait de droit bancaire serait mieux à même d'examiner les différents problèmes liés aux banques, ce d'autant que ce type de problématique revient régulièrement.

Pour la consultation de l'été 2022, la Commission a eu la chance de bénéficier des lumières de Me Patrick MICHOD, qu'elle remercie chaleureusement de lui avoir apporté toutes ses connaissances et son aide au pied-levé, dans un domaine complexe.

La Commission de droit des obligations est très heureuse que l'OAV ait décidé de la constitution d'une Commission sur les banques qui pourra désormais se charger de délivrer des avis plus pointus sur les problèmes typiques au droit bancaire.

La Présidente remercie chaleureusement les membres de la Commission pour leur implication dans les activités de la Commission, en particulier Mes Guillaume VIONNET, Olivier NICOD et Olivier BLOCH qui se sont beaucoup investis dans le 5 à 7 du 24 mars 2022.

Me Florian DUCOMMUN a annoncé qu'il souhaitait se retirer de la Commission pour des raisons de surcharge professionnelle. Qu'il soit ici remercié pour son apport au cours de toutes ces dernières années.

* * * * *

Lausanne, le 6 mars 2023

Pour la Commission de droit des obligations :

Christine SATTIVA SPRING
présidente

